



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique par écrit a lieu dans le cadre d'une dérogation mineure pour la propriété située au 641, rang Armstrong.

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant cette propriété :

La propriété est désignée comme étant le 641, rang Armstrong. La dérogation concerne la profondeur moyenne. Cette dernière devrait être de 60 mètres.

La dérogation vise à autoriser une diminution de la profondeur moyenne à 58 mètres.

Le Conseil prendra connaissance des avis écrits lors de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021.

Date limite de réception des avis écrits : 3 juin 2021 à 16h00

Par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
a/s de Patrick Baril
101, rue Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts, Québec J0K 1V0

Ou par courriel à l'adresse suivante :

pbaril@saint-alexis-des-monts.ca

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 20^{ième} JOUR DE MAI 2021


MARYSE ALLARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE